

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-028-13936/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers pour l'organisation de la manifestation "Journée de sensibilisation - Global trends in blue economy" - Approbation d'une convention - MGDIS n°5513
57484**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- Contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs - jeunesse et entrepreneuriat).
- Et assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Dans cette perspective et considérant que l'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers.

L'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers est implantée dans le cœur de la ville d'Aix-en-Provence depuis 1843. C'est l'une des grandes écoles d'ingénieurs du territoire métropolitain. De par sa renommée, l'excellence des enseignements dispensés, la R&D menée avec les industriels du territoire et son ancrage dans le réseau national des Arts et Métiers (11 Campus et Instituts), le campus aixois des Arts et Métiers contribue au développement économique, au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Fortement ancré dans le tissu industriel, il a développé trois grandes spécialités et points forts, qui découlent notamment de ces relations et partenariats tissés au fil du temps avec les grands industriels du territoire :

- Aéronautique (Airbus, Dassault).
- Energies décarbonées (EDF, CEA, Capénergies, ITER, ORANO, Vinci énergies).
- Electronique / numérique (ST Microelectronics, Thales, Gemalto).

Le campus est également un membre actif de la TEAM Henri Fabre (Industries du Futur). Il est pleinement inséré dans l'écosystème local d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, par ses liens avec les acteurs qui le composent (AMU, Ecole Centrale, Ecole de Mines-Gardanne ; pôles de compétitivité Safe et Capénergies).

Le partenariat historique du campus aixois des Arts et Métiers avec la « Texas A&M University » (TAMU - Texas Agricultural and Mechanical University).

Après 20 ans de collaborations, les Arts et Métiers et TAMU se sont engagés dans un « partenariat transatlantique pour l'industrie du futur », qui vise à structurer davantage ces collaborations autour d'un pôle commun de recherche, d'innovation et de formation, auquel la TEAM Henri Fabre est également associée.

Il vise à créer AM², un pôle de recherche, d'innovation et de formation dans le domaine de la fabrication intelligente et de la science des matériaux sur le campus d'Aix-en-Provence, en lien notamment avec les filières aéronautiques et énergies décarbonées. Il sera élargi ensuite à d'autres thématiques stratégiques telles que la mécatronique ou le jumeau numérique.

Les deux partenaires se sont ainsi associés, depuis 2021, dans la construction d'une unité mixte de recherche internationale par la fusion à terme du MSMP-EA7350 (www.msmp.eu) et AM² (www.am2.tech). Cette construction sera hébergée dans le cadre du bâtiment HTU 4.0 du projet du contrat d'avenir État-Région 2021/2027, au financement duquel la Métropole participe, et dotée d'une infrastructure scientifique de recherche.

Le campus aixois des Arts et Métiers accueille chaque année, dans le cadre du partenariat, des étudiants ingénieurs de la Texas A&M University dans le cadre d'un programme « study abroad ». Ils profitent de leur séjour pour découvrir la culture et le patrimoine industriel français au travers de visites programmées (CEA Cadarache, ...).

La prochaine édition du « study abroad » a lieu du 23 mai au 21 juin 2023. La direction du campus organisera une journée de sensibilisation à l'environnement maritime sur le thème « Global trends in blue-economy », pour l'organisation de laquelle elle sollicite le soutien de la Métropole à hauteur de 3 000 €.

Cette journée, prévue le 1^{er} juin 2023 comprendra deux temps forts :

- Une conférence / table ronde animée par un ou plusieurs acteurs de l'économie bleue en région PACA (EDF : projet d'éolien flottant, Direction Générale de l'Armement, etc.) ;
- Des ateliers animés par un coach professionnel, et permettant aux étudiants d'échanger sur les enjeux de décarbonation des activités maritimes et de réindustrialisation. Une session de pitches sur les solutions innovantes est également envisagée.

Les étudiants pourront ainsi être amenés à réfléchir sur des sujets liés à la filière de l'économie maritime et portuaire, filière d'excellence de la Métropole Aix-Marseille Provence : smart et green port, énergies marines renouvelables, éolien offshore, robotique sous-marine, respect de l'ordre public et contrôle des pêches, pêche durable, biotechnologies bleues, protection des milieux côtiers marins, résilience aux chocs et stress climatiques climatique et gestion des risques submersion / inondation, valorisation de patrimoine littoral.

L'objectif des Arts et Métiers est de pérenniser l'événement, et de l'ouvrir à d'autres écoles du territoire pour les prochaines éditions : Centrale Marseille, Ecole des Mines, Sciences Po, SeaTech etc.

Le soutien de la Métropole à cet événement s'inscrirait dans le droit fil des objectifs affirmés dans l'Agenda du développement économique voté en juin 2022 :

- Le soutien au développement et au rayonnement des écoles d'ingénieurs. La Métropole apporte un soutien conséquent, via le CPER, aux projets structurants du campus aixois des Arts et Métiers.

- Le développement des filières d'excellence : économie maritime et portuaire, énergies décarbonées. Ce projet se trouve ainsi dans la continuité de l'action de la Métropole sur le smart port et notamment des travaux du Hackaviz Smart Port, impliquant des étudiants, co-organisé par la Métropole en 2021.
- Le rayonnement international du territoire, par l'intermédiaire des réseaux et collaborations des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en l'occurrence.

Après instruction du dossier MGDIS 00005513, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 3 000 euros à l'École nationale supérieure des Arts et Métiers pour l'organisation de la manifestation susvisée, représentant 50% du budget prévisionnel de l'action soit 6 000 euros et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de l'événement « Journée de sensibilisation – Global trends in blue economy » qui contribue au développement des filières d'excellence du territoire métropolitain.
- La nécessité de soutenir les Arts et Métiers dans la consolidation de son partenariat international avec l'Université du Texas, qui contribue au renforcement et au rayonnement de l'excellence scientifique et technologique du territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit de l'École nationale supérieure des Arts et Métiers pour l'organisation de la « Journée de sensibilisation – Global trends in blue economy » de 3 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée conclue avec l'Ecole nationale supérieure et des Arts et Métiers.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : chapitre 65 - fonction 67 - nature 657382 - sous politique B360.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE